

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 154

Artikel: Ce bruit sourd des sabots qu'on remue
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 154 public

Ce bruit sourd des sabots qu'on remue

Il y a un mécontentement paysan. Faut-il le prendre au sérieux ?

Il faut le prendre au sérieux.

Certes, la paysannerie ne facilite pas toujours la prise de conscience de ses nouvelles difficultés par une large couche de la population non paysanne. Elle passe pour avoir toujours grogné. Le public croit donc à une vieille habitude.

Il y croit d'autant plus que les paysans n'acceptent pas toujours de jouer cartes sur table. Ils contestent l'impôt et les normes fiscales, mais s'entendent pour ne pas déposer auprès du fisc leurs comptabilités. Ils acceptent d'être flattés, par les pouvoirs conservateurs qu'ils soutiennent politiquement, en prébendes diverses qui ne changent pas la réalité économique de leur situation, mais qui leur donnent l'illusion d'avoir leur entrée en haut lieu.

Ils font parfois douter de leur sincérité quand ils proclament leur attachement à leur métier tout en caressant le rêve de vendre un jour à des promoteurs leurs mètres carrés à bon prix. Seule une minorité soutient résolument le principe des zones agricoles.

Autant de raisons d'une certaine absence de réceptivité aux doléances paysannes, même chez ceux qui ont dépassé le stade des plaisanteries sur les Mercedes des paysans pauvres qu'on lave ou ne lave pas le dimanche. Deux faits essentiels doivent être toutefois mis en lumière pour l'usage des citadins.

La paysannerie qui a servi pendant longtemps de réservoir de main-d'œuvre, rendant possible l'explosion du secteur industriel, puis du secteur tertiaire arrive au fond de ses ressources humaines. Dans certaines régions les forces jeunes sont juste suffisantes pour assurer la relève. A cela s'ajoute la difficulté (ou de payer, c'est-à-dire bien payer) de la main-d'œuvre étrangère. Aussi l'effort paysan a-t-il été considérable soit en rationalisation, soit en engagement des forces de travail.

Deuxième circonstance : l'inflation a rongé les prix consentis aux principales productions agricoles, sans compensation.

Des prix inchangés

Qui, chez les salariés qui connaissent l'échelle mobile des salaires, ne s'étonnera pas en découvrant que, pendant six ans, les prix des productions agricoles essentielles sont demeurés inchangés.

Quelques exemples :

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Froment, le q.	69.60	69.60	69.60	69.60	69.60	69.60
Pommes de terre	31.31	29.99	28.15	27.—	29.03	30.—
Betterave à sucre						
le q.	8.30	8.30	8.30	8.30	8.30	8.30

Certes, ces prix inchangés ne signifient pas que le revenu paysan ne se soit pas amélioré de 1965 à 1970; mais cette amélioration a été obtenue avant tout par une meilleure productivité. Elle s'est accrue de 8 % en moyenne par an.

Ainsi l'agriculture a dû par la seule amélioration de la productivité (à laquelle s'ajoute la hausse du prix du lait et de la viande) supporter et la compensation du renchérissement et l'amélioration du revenu réel et le financement des investissements.

Aucune branche de la production n'a été soumise à des contraintes aussi dures.

Quelles améliorations ?

Une hausse du prix des produits est justifiée. Elle ne résoudra pas le problème agricole sans réforme de structure. Ces réformes supposent une meilleure planification de la production, selon les vocations géographiques, et des investissements importants pour permettre aux paysans de bénéficier de la transformation des produits.

Mais à côté des grandes lignes d'une politique, il doit être possible parallèlement, dans le détail, d'étudier chaque cas individuel. Dans un canton agricole comme le canton de Vaud on compte quelque 11 000 exploitations. Ce chiffre n'est pas supérieur à celui des fonctionnaires vaudois. Cette comparaison n'a pas pour but d'inviter à une fonctionnarisation des paysans vaudois, mais elle permet de comprendre qu'une individualisation des remèdes pour une meilleure gestion est désormais possible.

Intérêt régional

Les « mélanges fourragers de la Suisse romande » ont été touchés plus que toute autre exploitation; la baisse des revenus a été pour ces exploitations plus forte en 1969-1970 qu'ailleurs en Suisse.

Dans la partie économique qui se joue à l'intérieur de nos frontières, il faut souligner cet important manque à gagner régional. La Suisse romande, déjà industriellement faible, est perdante. Qu'on le sache ! Le résultat des élections zuricoises ne doit pas être le seul souci gouvernemental.

Il serait donc souhaitable que les autorités fédérales prêtent une oreille attentive à ce bruit sourd des sabots qu'on remue.

Réforme de l'enseignement secondaire: plutôt moins, mais mieux

La presse d'information genevoise a salué par de gros titres la parution du rapport de la Commission de réforme du Collège de Genève (enseignement secondaire supérieur). Les premiers commentaires sont particulièrement élogieux et « La Suisse » du 14 juin n'hésite pas à conclure que « par la démonstration qu'ils viennent de faire de leur volonté et de leur aptitude à réformer si profondément l'enseignement secondaire, tous les membres de cette commission, leur président, M. Jean-Louis Le Fort, en tête, les maîtres du Collège de Genève, associés à leur œuvre, ont droit à notre gratitude et à celle de la République ».

Le document paraît donc d'importance. Nous devons donc y revenir plus longuement et sur un plan plus général. Mais il vaut déjà la peine de le feuilleter et de le confronter aux remarques enthousiastes qu'il suscite.

Le prix du dynamisme

Pendant trois ans, une commission composée des directions des trois collèges supérieurs, d'un certain nombre de maîtres, en liaison avec leurs collègues par l'intermédiaire de groupes de travail au sein de chaque école, ont cherché à redéfinir les méthodes et les moyens, les structures et l'évaluation de l'enseignement, ainsi que la fonction de l'enseignant dans une société contemporaine en pleine mutation. Une phrase centrale résume leur travail : « L'orientation générale de l'instruction publique doit être tout d'abord repensée en fonction du dynamisme fondamental de la société contemporaine. » Partant de cette idée, la commission a donc commencé par définir la mutation scientifique, technique et sociale de notre société. Si « l'extension prodigieuse du champ des connaissances et le dépas-

Bi-mensuel romand
N° 154 2 juillet 1971 Huitième année

Rédacteur responsable: Henri Galland
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Jean-Pierre Ghelfi
Martin Schwartz

Le N° 155 sortira de presse le 3 août 1971